

ASSURANCE REMORQUE

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



L'essentiel de l'Assurance Remorque - Formule MINI

L'assurance Remorque couvre la responsabilité civile liée à l'utilisation de votre remorque assurée ainsi que les dommages subis par celle-ci lorsque des garanties dommages sont souscrites.

SOUSCRIPTEURS

Professionnels : artisans, commerçants et professions libérales.

Agriculteurs : exploitants agricoles, retraités, entreprises agricoles, CUMA, agriculteurs de plaisance (agriculteur mettant en valeur une exploitation dont l'importance n'atteint pas les critères de qualification d'exploitant agricole pour la Mutualité Sociale Agricole).

VÉHICULES ASSURÉS

Remorques à usage professionnel, dont le poids total en charge (PTAC) est inférieur ou égal à 40 tonnes.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Responsabilité civile obligatoire, sans franchise.

Défense pénale et recours suite à accident : sauvegarde de vos droits et de ceux des victimes, sans franchise.

DOMMAGES AUX BIENS

Si option Bris de glace souscrite, prise en charge en cas de :

- Catastrophes naturelles,
- Attentats (matériels).

ASSISTANCE

Garantie incluse uniquement si vous avez souscrit un contrat d'assurance Pacifica pour le véhicule tractant votre remorque.

Bon à savoir

EN CAS DE SINISTRE

En cas de sinistre ou pour bénéficier des prestations d'assistance 24h/24 et 7j/7, contactez-nous rapidement en appelant au 0 800 810 812 (appel gratuit depuis un poste fixe).

FRANCHISE

En fonction du sinistre et de la garantie, une somme dont le montant est indiqué dans vos conditions personnelles reste à votre charge.

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE⁽¹⁾

Bris de glace.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de votre contrat dans vos conditions générales et le cas échéant dans vos conditions personnelles.

(1) Sous réserve d'avoir souscrit l'option et qu'elle soit portée dans vos conditions personnelles